



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réuni en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24/10/2025

DELIBERATION N°2025_130

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bernard GACHET_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVIAË_ Aurélie PATOUX_ Kevin TOUZOT_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ Chantal CHAPPUIS_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bénédicte GEORGE donne procuration à Valérie MADALA
 Nadine CHAPPUIS donne procuration à Annie HYVERT
 François VECKRINGER donne procuration à Fabrice GILSON
 François DRICOURT donne procuration à Chantal CHAPPUIS
 Vincent LECAQUE donne procuration à Henri DE MONCEAU

Absents :

DELIBERATION N°2025_130 : Crédit d'un emploi permanent aux services techniques

Rapporteur : Madame le Maire

Vu les articles L. 313-1 et suivants du Code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs du service technique, afin d'assurer d'une part des missions d'entretien, de maintenance des bâtiments communaux, de gestion des espaces verts, de logistique technique, et d'autre part la gestion du marché communal,

Considérant que ces missions peuvent être exercées dans le cadre d'un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

L'assemblée délibérante,

Décide :

- **De créer**, à compter du 07 novembre 2025, un emploi permanent **d'agent polyvalent des opérations techniques, en charge de la gestion du marché communal, à temps complet**.
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de **catégorie C**, relevant d'un des grades suivants :
 - Adjoint technique territorial
 - Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
 - Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal
- En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique.
- Ce recrutement pourra être justifié par le motif suivant : « *Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté.* »
- L'agent recruté devra justifier d'une **expérience professionnelle dans le domaine technique** (entretien, maintenance, logistique, conduite d'engins...), et idéalement de **notions de comptabilité publique ou de gestion de régie**.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De créer, à compter du 07 novembre 2025, un emploi permanent de d'agent polyvalent des opérations techniques, en charge de la gestion du marché communal, à temps complet.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal sur le chapitre et l'article prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

Décide de créer un emploi permanent d'agent polyvalent des opérations techniques, en charge de la gestion du marché communal, à temps complet.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-217400829-20251106-D_2025_130-DE